

**ARRÊTÉ**  
**PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE DU MAIRE À MONSIEUR**  
**OLIVIER TASTET, 7<sup>ème</sup> ADJOINT**

**Le Maire de la Ville d'Eysines,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2122-18, L.2122-22 et L.2122-23,

**Vu** le Procès-verbal d'installation du Conseil Municipal du 21 mars 2026 pour procéder à l'élection du Maire et des Adjointes,

**Vu** la délibération n°03 du 21 mars 2026 portant détermination du nombre d'adjoints,

**Vu** la délibération n°04 du 21 mars 2026 portant élection des Adjointes,

**Vu** la délibération n°06 du 21 mars 2026, par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire un certain nombre de compétences,

**Considérant** que le Maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions propres à un ou plusieurs de ses Adjointes et des Conseillers municipaux,

**Considérant** que les délégations de compétences du Conseil Municipal au Maire peuvent être, en suivant, confiées également par arrêté à un ou plusieurs de ses Adjointes et des Conseillers Municipaux,

**Considérant** que pour le bon fonctionnement des services municipaux, et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice d'une partie des fonctions et la signature de certains actes et documents soient assurés par les Adjointes au Maire,

**ARRÊTE :**

**Article 1 :** Sous la surveillance et la responsabilité du Maire, délégation permanente de fonctions est donnée à Monsieur Olivier TASTET, 7<sup>ème</sup> Adjoint, dans les domaines suivants : « cadre de vie, services techniques et tranquillité publique », notamment pour :

- cadre de vie et services techniques : les opérations de construction, d'entretien et de maintenance du patrimoine bâti de la ville - le suivi des contrats d'entretien des bâtiments - les espaces verts naturels, urbains et arborés en création, entretien et embellissement - la propreté de la ville - le mobilier urbain et les jeux - la logistique des matériels, des véhicules et des cérémonies - les transports de personnes pour le compte de la ville - la mise à disposition des salles communales, (hors association) - le suivi du magasin et la gestion du stock.

- sécurité et tranquillité publique: police municipale - actions de prévention et de médiation - Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance - dispositif « participation citoyenne » - sécurité des biens et des personnes (alarmes, vidéo-protection et vidéo-surveillance, restriction

d'accès totale ou partielle au domaine public pour raison de sécurité, arrêté de péril, régulation des animaux en divagation et dangereux ou catégorisés) - plan communal de sauvegarde - fermetures administratives – débits de boisson - représentation du Maire dans les différentes instances relatives à la sécurité et l'accessibilité des ERP et présidence de la commission communale de sécurité.

- dépôts de plainte avec ou sans constitution de partie civile.

- dépôt des autorisations d'urbanisme pour le compte de la Ville pour les opérations d'un montant égal ou inférieur à cinq cent mille euros.

Monsieur Olivier TASTET est en outre désigné correspondant incendie et sécurité et correspondant défense pour la Ville.

**Article 2 :** Dans le champ de sa délégation de fonctions définie à l'article 1<sup>er</sup>, Monsieur Olivier TASTET est habilité à signer tous actes, contrats, décisions, correspondances, pièces administratives et tous documents divers nécessaires à l'exercice de cette délégation., ce compris les décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il assurera en outre dans le champ de sa délégation un rôle représentatif et relationnel avec les différents interlocuteurs de la Ville, y compris les habitants

**Article 3 :** La signature des actes pris dans le cadre de cette délégation sera précédée de la mention « *Pour le Maire et par délégation* ». En outre, les actes administratifs devront comporter dans les visas la mention du présent arrêté portant délégation de fonctions et de signature.

**Article 4 :** Les actes pris par délégation du Maire dans le cadre de l'exercice des compétences qui lui ont été déléguées par le Conseil Municipal en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales feront l'objet d'une information au Conseil Municipal.

**Article 5 :** La présente délégation ne fait pas obstacle à ce que le Maire puisse se saisir à tout instant d'un dossier relevant d'une des fonctions déléguées.

**Article 6 :** En cas d'absence ou d'empêchement pour quelque cause que ce soit, Monsieur Olivier TASTET sera remplacé dans la plénitude de ses fonctions par l'un des Adjoints présents pris dans l'ordre du tableau.

**Article 7 :** Outre les recours gracieux qui s'exercent dans le même délai, le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité, devant le Tribunal Administratif de Bordeaux - 9 rue Tastet, CS 21490, 33063 Bordeaux Cedex – ou par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 8 :** Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis au contrôle de légalité,
  - transmis au Trésorier Principal,
  - publié sur le site Internet de la Ville,
- et dont une ampliation sera transmise à l'intéressé.

Certifié exécutoire par le Maire d'Eysines  
Transmission Préfecture, le : 24.03.2026  
Publication sur le site de la Ville, le : 25.03.2026



Fait à Eysines, le 24 mars 2026  
Le Maire

Christine BOST

*C. BOST*

**2026\_04**

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2026-03-24T18-05-58.00 ( MI268558275 )

Identifiant unique de l'acte : 033-213301625-20260324-2026\_04-AR ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

Objet de l'acte : Arrêté de délégation de fonctions et de signature du Maire à Olivier TASTET, 7ème adjoint

Date de décision : Mar 24, 2026 12:00:00 AM



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique  
5.4. Delegation de fonctions  
5.4.1. permanente

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : Arrêté délégation fonctions signatu...

Préparé

Date 24/03/26 à 18:05

Par SAPINSKI ALEXANDRA

Transmis

Date 24/03/26 à 18:05

Par SAPINSKI ALEXANDRA

Accusé de réception

Date 24/03/26 à 18:10

